

COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

PROCES VERBAL DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 AVRIL A 20H30

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GANCOURT-SAINT-ETIENNE en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire –

Etaient présents : MM. ROUZE, M DUVAL, M KRZOS, MME VANDENBROUCKE, MME LEFEVRE -SCARPARO, M. BONNIN, M. CANÉ, M. LAIR, Mme PLANCHON, M. HENRY

Absents excusés : M. MOIGNARD,

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY

Le PV de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif 2023
- Examen et vote du Compte de Gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote des taux des taxes locales
- Vote du Budget Primitif 2024
- Procédure de fiscalisation des participations aux syndicats
- Délibération travaux de la toiture du presbytère
- Subventions aux associations

- Informations et questions diverses :

- Vente « bois de sapin » + sapins
- Travaux :
 - Logements
 - Pont
 - Voirie

0240401 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE - Maire -,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	149 355,40
	Réalisé :	105 009,50
	Reste à réaliser :	1 500,00
Recettes	Prévu :	149 355,40
	Réalisé :	115 857,16
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	371 943,04
	Réalisé :	225 819,61
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	371 943,04
	Réalisé :	396 271,89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 847,66
Fonctionnement :	170 452,28
Résultat global :	181 299,94

20240402 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Gournay-en-Bray à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

20240403 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique ROUZE - Maire -, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 05/04/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 763,24
- un excédent reporté de :	154 689,04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	170 452,28
- un excédent d'investissement de :	10 847,66
- un déficit des restes à réaliser de :	1 500,00
Soit un excédent de financement de :	9 347,66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	170 452,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	170 452,28
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	10 847,66

20240404 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident :

Article 1^{er} : de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et les reconduire à

L'identique sur 2024 soit :

➤ TFB	40.52 %
➤ TFNB	27.51 %
➤ TH	16.00 %
➤ CFE	20.44 %

Pour 2024, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 3.8 %.

20240405 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

APPROUVENT le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	393 261.28 €	393 261.28 €
INVESTISSEMENT	97 983.70 €	97 983.70 €
TOTAUX	491 244.98 €	491 244.98 €

20240406 : PROCÉDURE DE FISCALISATION DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'article L.5212 du CGCT laisse le choix au Conseil Municipal soit d'accepter la fiscalisation des participations communales aux divers syndicats auxquels adhère la Commune par la mise en recouvrement auprès des services fiscaux par contributions directes, soit de s'opposer à cette fiscalisation et dans ce cas inscrire au Budget Primitif le montant de la contribution communale aux divers syndicats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

L'inscription au Budget Primitif communale 2024 pour le Syndicat Intercommunal du SIVOS de l'Epte et le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement SIEPA de CUY-SAINT-FIACRE.

20240407 : TRAVAUX DE LA TOITURE DU PRESBYTERE

Monsieur Le Maire expose que la toiture du presbytère est en très mauvais état et que cela nécessite des travaux rapidement.

L'estimation des travaux par l'Entreprise COUVERTURE J.P. de 76220 BREMONTIER-MERVAL est présentée pour un montant HT DE 45 274.00 € (TTC 49 801.40 €).

Après présentation du devis estimatif, les membres du Conseil Municipal acceptent ces travaux et chargent Monsieur Le Maire de demander une subvention auprès de l'État au titre de la DETR et une subvention auprès du Département 76.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire comme suit les subventions aux associations pour l'année 2024 :

➤ ADMR	77.00 €
➤ Amicale des Anciens Combattants	150.00 €
➤ Association UNC AFN	50.00 €
➤ Loisirs Gancourtois	150.00 €
➤ APEI	31.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Vente « bois de sapin » + Sapins :

Monsieur FOURNIER est intéressé par la parcelle Rue du Bas de Gancourt, il propose 100.00 € pour le bois plus l'abattage des arbres. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Alain CANÉ demande comment ça se passe pour l'assurance ?

Monsieur FOURNIER va signer un contrat et prendra donc une assurance.

Travaux :

Des travaux sont prévus dans le logement de Monsieur TRIBOUILLOIS, 12 rue Henri Guedier à GOURNAY-EN BRAY (électricité, isolation, cache moineau, radiateurs...), dans le logement de Monsieur SAGOT, 27 Route Neuve à FERRIERE-EN-BRAY (porte d'entrée...), la toiture du presbytère.....

Monsieur Jacky DUVAL demande si le classement DPE changera après les travaux.

Pont :

Un devis de l'entreprise RAMERY a été présenté pour les travaux du pont de Hyaumet 14 860.20 € TTC, nous attendons le devis du maçon.

Voirie :

L'entreprise DOVIN ayant augmenté ses tarifs de 2.00 € de l'heure, un autre devis chez l'entreprise GRAUX Vincent a été demandé.

Du gravillonnage sera peut-être fait Route de Bazancourt et rue de l'Église.

Monsieur GANNERY Elie nous a fait parvenir une lettre dans laquelle il demande à la commune le remboursement de la location du garage (30.00 € par mois) depuis qu'il a emménagé.

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité, compte tenu que Monsieur GANNERY a signé un bail qui indiquait bien le loyer du garage (30.00 € par mois).

Le Maire
Dominique ROUZÉ

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc HENRY